

SOCIÉTÉ ANONYME DES GALERIES LAFAYETTE

**PLAN DE VIGILANCE
ET
COMPTE RENDU DE SA
MISE EN OEUVRE**

- 2019 -

*Galleries
Lafayette*

LE BHV / MARAIS

GUÉRIN
JOAILLERIE

BAZARCHIC

LOUIS PION

*Galleries
Lafayette*
ROYAL QUARTZ PARIS

SOMMAIRE

1 Plan de vigilance

- 1.1 Cartographie des risques
- 1.2 Evaluation des risques
- 1.3 Actions adaptées d'atténuation des risques
- 1.4 Mécanisme d'alerte
- 1.5 Mesure de l'efficacité

2 Compte rendu de mise en œuvre du plan de vigilance sur l'année 2019

- 2.1 Actions de formation et de sensibilisation
- 2.2 Audits sociaux et environnementaux
- 2.3 Soutien aux initiatives de l'ICS

1 PLAN DE VIGILANCE

Dans le cadre de l'application de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, le Directoire de la SAGL a arrêté le présent plan de vigilance, afin d'identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement.

Le plan de vigilance est établi sur le périmètre du Groupe Galeries Lafayette constitué par la SAGL et ses filiales comprises dans le périmètre de la consolidation comptable¹ (ci-après désigné le « Groupe »).

Il constitue une partie importante mais non exclusive de la politique de développement durable du Groupe. De nombreuses actions dépassant le cadre de la maîtrise des risques et de la conformité réglementaire sont mises en œuvre dans des domaines variés tels que : la promotion d'une mode plus responsable à travers le lancement du mouvement Go for Good, la réduction des consommations d'énergie, le recyclage des déchets, la démarche « qualité de vie au travail », le soutien apporté à plusieurs associations œuvrant dans les domaines sociaux et environnementaux, etc. Une présentation détaillée de cette démarche est consultable dans la déclaration consolidée de performance extra financière disponible sur le site web du Groupe².

Le plan se décline en cinq volets :

- 1) Cartographie des risques
- 2) Evaluation des risques
- 3) Actions adaptées d'atténuation des risques
- 4) Mécanisme d'alerte
- 5) Mesure de l'efficacité

¹ Le Groupe Compagnie de 1827 a intégré le groupe Galeries Lafayette en août 2019 et sera prise en compte dans le plan de vigilance 2020.

² <https://www.groupegalerieslafayette.fr/engagements>

1.1 CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Le Groupe s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'évaluation et d'atténuation des risques éthiques, sociaux et environnementaux liés à ses activités. Différents périmètres ont été retenus dans le cadre de cette analyse en raison de leurs spécificités propres :

- les sociétés du Groupe disposant de sites (bâtiments tertiaires, entrepôts et magasins) et de personnel localisés à plus de 95 % en France et dans trois magasins à l'étranger (Pékin, Shanghai et Berlin) ;
- les fournisseurs de produits distribués sous des marques appartenant au Groupe (produits textile et cuir principalement, produits de décoration, de bijouterie et d'horlogerie dans de plus faibles proportions) avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie ;
- les fournisseurs de produits distribués dans nos magasins sous les marques des fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie ;
- les achats indirects de produits ou de services (travaux, mobilier, services de sécurité, matériels, services informatiques, etc.).

Les risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement ainsi que leur caractérisation (occurrence, gravité) ont été évalués sur ces différents périmètres sur la base de :

- groupes de travail avec les équipes internes des directions les plus concernées par ces enjeux (Audit Interne, Juridique, Ressources Humaines, Achats, International, RSE, etc.) ;
- travaux réguliers menés dans le cadre de l'Initiative for Compliance and Sustainability³ (ICS) et de l'Amfori⁴, deux organisations professionnelles visant à promouvoir l'amélioration des conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises et en contact régulier avec des parties prenantes impliquées sur les sujets de droits humains (ONG, associations syndicales, institutions publiques nationales et internationales) ;
- la consultation d'études spécifiques réalisées par des institutions internationales (OIT, OCDE, Banque Mondiale) ou des ONG (Amnesty International, Human Rights Watch, Transparency International, etc.).

³ www.ics-asso.org

⁴ www.amfori.org

Ce travail a permis de dégager deux axes principaux en termes de gradation des risques :

- La localisation géographique des activités considérées, faisant apparaître un risque plus fort de non-respect des thèmes visés par la loi sur le devoir de vigilance dans certaines régions du monde ;
- La nature des activités considérées permettant de distinguer (i) les activités de services caractéristiques d'une enseigne de distribution (ii) des activités de production attachées aux chaînes de valeur mobilisées par ce dernier pour la fabrication des produits vendus sous marques propres. Les activités de production présentent, de toute évidence, un risque accru en matière de santé et de sécurité au travail et d'atteinte à l'environnement.

L'analyse conduite a mis en évidence que le Groupe était principalement exposé à des risques entrant dans le champ de la loi relative au devoir de vigilance chez ses fournisseurs de produits marques propres et, dans une moindre mesure, chez les fournisseurs de quelques familles d'achats indirects (packaging, objets promotionnels, etc.) localisés en Asie (Chine, Inde, Bangladesh, Pakistan et Cambodge notamment).

Les principaux risques identifiés sont :

- dans le domaine de la sécurité et des droits humains : risques de non-respect des réglementations locales en matière de sécurité dans les sites de production (prévention des incendies et modalités d'évacuation des bâtiments en cas d'urgence, bâtiments non conformes, exposition à des produits chimiques dangereux, etc.), de rémunération et d'heures de travail (dépassement des limites autorisées d'heures supplémentaires, paiement non majoré de ces heures) et de sous-traitance dissimulée ;
- dans le domaine environnemental : de la production des matières premières à la fin de vie des produits, le secteur de la mode génère de nombreux impacts environnementaux (émissions de gaz à effet de serre, consommation d'eau, pollution des eaux, de l'air et des sols entraînant notamment une atteinte à la biodiversité, faible recyclage des produits en fin de vie, etc.). Le risque le plus important d'infraction réglementaire dans la chaîne d'approvisionnement des produits marques propres du Groupe consiste en des rejets d'eau polluée par les teintureries (ou autres sites d'ennoblissement textile) et les tanneries de cuir.

1.2 EVALUATION DES RISQUES

L'évaluation des risques énumérés ci-dessus est mise à jour chaque année sur la base de travaux de veille menés dans le cadre de l'ICS et de l'analyse des rapports d'audits réalisés chez nos fournisseurs. L'ouverture de magasins ou le référencement de fournisseurs dans de nouvelles zones géographiques sont également des éléments contribuant à l'actualisation de la cartographie des risques. Aucun évènement survenu en 2019 n'a conduit à une actualisation de la nature et du niveau des risques identifiés les années précédentes.

1.3 ACTIONS ADAPTEES D'ATTENUATION DES RISQUES

Code éthique

Le code éthique du Groupe présente un ensemble de règles et de principes à appliquer par tous les collaborateurs. Neuf thématiques sont abordées dans ce code : respect des droits des salariés, santé et sécurité, protection des actifs, loyauté et intégrité, conflits d'intérêts, respect de la confidentialité des informations, relations à la communauté publique, environnement et achats responsables.

Le code éthique est annexé aux règlements intérieurs des sociétés du Groupe et aux contrats de travail de leurs salariés.

Formation et animation des équipes Achats

Des actions régulières de sensibilisation et de formation aux achats responsables sont organisées par l'équipe RSE du Groupe auprès des différentes équipes Achats. Une feuille de route RSE annuelle est construite avec toutes les directions Achats, lesquelles effectuent un reporting trimestriel auprès de l'équipe RSE du Groupe sur son niveau d'avancement. Cette feuille de route prescrit des actions ayant trait à la maîtrise des risques (traçabilité des sites de production, respect des procédures contractuelles, etc.) ainsi qu'à l'intégration progressive dans les process de sélection des fournisseurs ou des produits de critères sociaux et environnementaux dépassant les normes réglementaires (utilisation de matières recyclées, de coton biologique certifié GOTS, certification Oeko-Tex des produits notamment).

Code de conduite fournisseurs

Une clause sur le devoir de vigilance est intégrée dans tous les contrats passés par les sociétés du Groupe.

Un code de conduite couvrant les thèmes visés par la loi sur le devoir de vigilance est également adressé depuis quelques années aux différentes catégories de fournisseurs du Groupe. Une version beaucoup plus détaillée et contraignante de ce code est diffusée aux fournisseurs de produits marques propres afin de préciser nos exigences en matière de localisation des sites de production, de santé et sécurité, de protection de l'environnement, de lutte contre le harcèlement et la discrimination, d'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, de liberté d'association, d'heures de travail et de rémunération.

Analyse avant référencement des fournisseurs de produits distribués sous les marques propres du Groupe

Le référencement d'un nouveau fournisseur est conditionné à la communication par ce dernier d'informations détaillées aux équipes Achats. Dans le cas des produits distribués sous les marques propres du Groupe, les informations sont collectées par le biais de questionnaires visant à évaluer la performance du fournisseur sur les sujets RSE, et à identifier les sites de production (adresse précise, description des bâtiments, nombre d'employés, activités réalisées, etc.). Les rapports d'audits sociaux/environnementaux qui auraient été conduits antérieurement par d'autres enseignes sur les sites considérés sont systématiquement analysés par les équipes RSE du Groupe.

Audits sociaux et environnementaux des fournisseurs des marques propres du Groupe

Les sites de production des fournisseurs des produits marques propres identifiés à risques (en raison de leur activité, de leur localisation géographique, de l'absence de contrôle réalisé pour le compte d'autres clients) font l'objet d'audits sociaux réguliers. Ces audits sont réalisés par des cabinets spécialisés sous la forme d'une visite de site, d'entretiens avec les employés et d'une revue documentaire. Des audits environnementaux sont également déployés progressivement dans les sites de production intégrés réalisant, en plus des étapes finales de confection ou d'assemblage, des process industriels (teinture, lavage, impression, etc.).

Si l'accompagnement des fournisseurs chez lesquels ont été détectés des non-conformités est privilégié, l'identification de violations critiques au code de conduite et/ou l'absence de progression suffisante entre deux évaluations sont sanctionnées par la rupture des relations commerciales avec le partenaire.

Cette politique rationalisée de contrôle se matérialise à un niveau stratégique par l'appartenance du Groupe à l'Initiative for Compliance and Sustainability (ICS), depuis 2003, et à l'Amfori (anciennement Business Social Compliance Initiative – BSCI) depuis

2017. Ces deux organisations professionnelles, par la mise en commun des résultats d'audits menés dans les sites de production partagés par plusieurs de leurs membres, permettent de limiter le nombre d'audits diligentés par ces derniers (et ainsi d'éviter une multiplication des audits pour les fournisseurs) et surtout une plus grande efficacité dans la remédiation des éventuelles non-conformités constatées, en raison de la prise de parole conjointe des donneurs d'ordres d'un même site quant aux améliorations qu'ils attendent.

1.4 MECANISME D'ALERTE

Les politiques descendantes (top-down) d'identification et d'atténuation des risques éthiques, sociaux et environnementaux détaillées ci-dessus se doublent de mécanismes de signalement ascendants (bottom-up), permettant à toute personne témoin d'une situation à risques de porter cette dernière à l'attention des équipes du Groupe. Diffusée dans le code éthique adressé à tous les collaborateurs, dans les documents contractuels communiqués aux fournisseurs, l'adresse du Comité Ethique du Groupe (comite-ethique@gallerieslafayette.com) est également signalée sur le site internet du Groupe.

Le Comité Ethique du Groupe (composé d'un membre du Directoire et des directeurs Juridique, de l'Audit Interne et des Ressources Humaines) est habilité à instruire les alertes dont il est saisi (de manière strictement confidentielle), et à prendre, le cas échéant, les actions nécessaires à la remédiation des agissements ou situations contraires à son code éthique.

En 2019, un nouveau dispositif de dialogue direct avec les employés des fournisseurs de produits marques propres a été expérimenté. En partenariat avec une société externe spécialisée, trois sites de production au Bangladesh, en Chine et au Cambodge ont été sélectionnés afin de réaliser des entretiens (téléphoniques) avec les employés sur leurs conditions de travail. Des centaines de personnes ont été contactées par ce biais de façon totalement confidentielle. Un bilan de cette expérimentation sera réalisé en 2020 pour décider de l'intérêt de sa prolongation et de son développement.

1.5 MESURE DE L'EFFICACITE

Afin de s'assurer de l'efficacité des mesures mises en place par le Groupe dans la pratique de son devoir de vigilance et faire évoluer ces dernières en cas de nécessité, a été constitué en 2018 un Comité de Suivi, chargé de l'évaluation des différents outils et actions détaillés dans le présent plan de vigilance. Ce comité se réunit chaque année et est composé des membres des équipes RSE, Ressources Humaines, Audit interne, Juridique et Achats. Les mécanismes ayant trait au devoir de vigilance font également l'objet chaque année d'une présentation auprès des Instances Représentatives du Personnel.

La coordination de la démarche est assurée par l'équipe RSE du Groupe animant un réseau de référents RSE dans toutes les directions de l'entreprise. Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des processus de vigilance, elle réalise un suivi régulier des résultats des politiques sur les points suivants : traçabilité des sites de fabrication des produits marques propres, nombre d'audits sociaux et environnementaux, résultats des audits, etc.

Enfin, en 2019, l'ONG CARE a été sollicitée pour effectuer une revue critique de notre plan de vigilance. Cette ONG représente l'un des plus grands réseaux d'aide humanitaire au monde. Son objectif est de lutter contre l'extrême pauvreté et de défendre l'accès aux droits fondamentaux. Le Groupe soutient CARE depuis 2014 à travers différents projets menés au Bangladesh et en Inde sur l'émancipation des femmes, la préservation de savoir-faire menacés ou le développement de modes de culture du coton plus responsables et générateurs de revenus. L'analyse effectuée par CARE sur le plan de vigilance du Groupe nous a conduit à effectuer plusieurs ajustements dans le présent rapport tels que la mention des principaux pays d'implantation de nos fournisseurs marques propres en Asie et la publication de plus d'informations sur les résultats et modalités de suivi des audits sociaux.

2 COMPTE RENDU SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE VIGILANCE

La mise en œuvre du plan de vigilance du Groupe s'est traduite en 2019 par des actions en matière de formation et de sensibilisation, d'audits sociaux et environnementaux de fournisseurs et de soutien aux travaux de l'ICS portant sur l'amélioration des conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnements.

Aucun signalement n'a été réalisé au cours de l'année auprès du Comité Ethique du Groupe sur des sujets entrant dans le champ de la loi relative au devoir de vigilance.

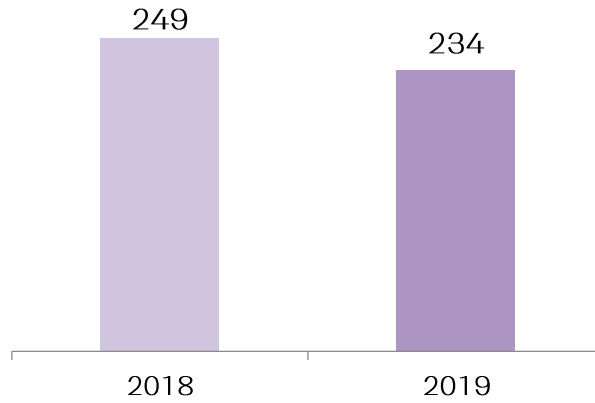
2.1 ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Diverses actions de formation ont été mises en place en 2019 pour s'assurer du respect des procédures de prévention des risques décrits dans le plan de vigilance du Groupe. Ainsi, tous les acheteurs marques propres ayant pris leurs fonctions au cours de l'année ont bénéficié d'un entretien individuel de prise de poste avec les équipes RSE pour leur présenter la démarche achats responsables du Groupe et les procédures internes visant à la mise en place de cette dernière (étant entendu que les acheteurs déjà présents dans l'entreprise avaient déjà bénéficié d'une telle formation). Toutes les équipes Achats des Galeries Lafayette ont par ailleurs bénéficié de formations sur les critères de sélection de Go for Good, le label du Groupe Galeries Lafayette pour identifier les produits mieux disant sur le plan environnemental, social ou fabriqués en France.

En complément de cette politique de formation des équipes internes, des actions de sensibilisation des fournisseurs à la démarche de responsabilité du Groupe ont été réalisées lors des voyages sourcing des équipes du Groupe dans plusieurs pays asiatiques.

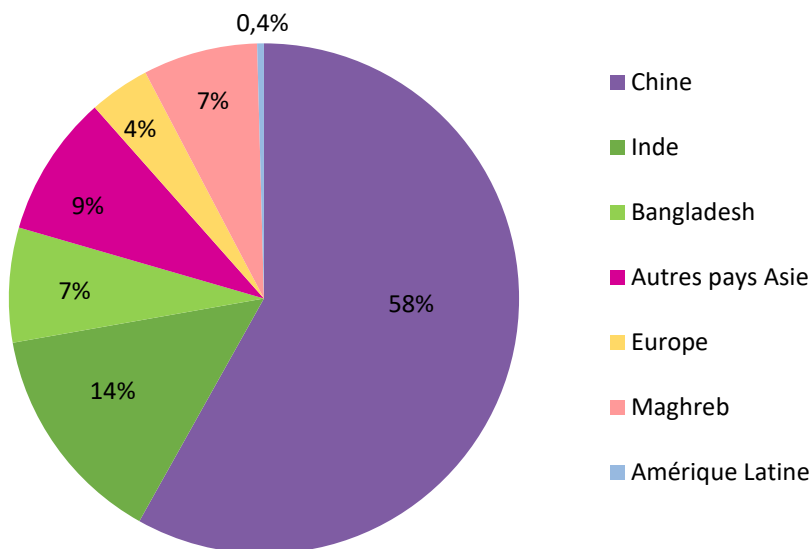
2.2 AUDITS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Evolution du nombre d'audits sociaux dans les sites de production marques propres



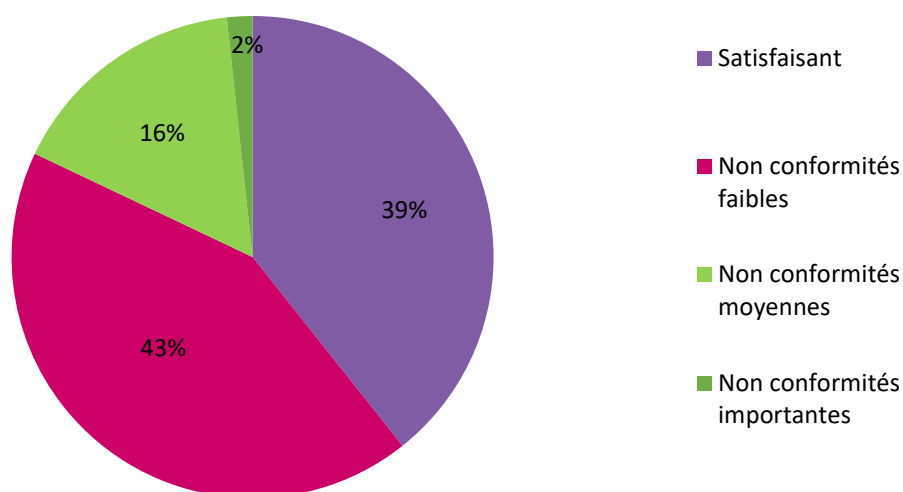
En 2019, 234 audits sociaux ont été menés dans les sites de production des produits marques propres du Groupe soit un niveau quasi équivalent par rapport à 2018 (248 audits). Près de 60 % de ces audits comportaient également un volet environnemental.

Répartition géographique des audits sociaux réalisés en 2019 dans les sites de production marques propres



Près de 80 % des audits sociaux réalisés en 2019 ont eu lieu en Chine, en Inde et au Bangladesh.

Résultats des audits sociaux réalisés en 2019 dans les sites de production marques propres



40 % des résultats d'audits sociaux sont jugés satisfaisants et ne nécessiteront pas de suivi particulier jusqu'à un prochain audit dans les 2 ans. Des non conformités mineures ou moyennes ont été détectées dans 58 % des audits. Les non conformités portent le plus souvent sur les thèmes de la sécurité, des heures de travail ou de la rémunération. Dans ces cas, des plans d'actions correctives sont définis avec les fournisseurs et des audits de suivi sont réalisés à 6 mois ou 1 an. Enfin, dans 2 % des cas, correspondant à 5 sites de production, des non conformités importantes ont été mises en évidence sans que des solutions de remédiation satisfaisantes puissent être trouvées. Ces sites de production ont dès lors été déréférencés de notre parc fournisseurs.

2.3 SOUTIEN AUX INITIATIVES DE L'ICS

Le Groupe soutient depuis 2003 les actions entreprises par l'Initiative for Compliance and Sustainability (ICS) pour améliorer les conditions de travail dans les chaînes de production.

Parmi les actions initiées et suivies par l'Initiative for Compliance and Sustainability en 2019, on peut recenser :

- La poursuite du partenariat mis en place avec l'ITC (International Trade Center) au Maroc et en Tunisie afin d'améliorer la résilience des industries locales au changement climatique ;
- L'envoi d'une lettre ouverte au gouvernement du Myanmar (Birmanie) sur l'amélioration des conditions de travail des travailleurs immigrés ;

- La participation au programme SCORE⁵ de l'OIT à destination des petites et moyennes entreprises via l'organisation de sessions de formation à la santé et la sécurité pour des fournisseurs en Chine et au Vietnam ;
- Le partenariat mis en place avec le Global Deal, initiative co pilotée par l'OCDE et l'OIT, visant à accroître le dialogue social dans le monde.

⁵ SCORE : Sustaining Competitive and Responsible Enterprises